

Défense



Date: Voir signature
DocID: 25-00053247
Page(s): 2
Arch: H05
Ligne d'archive 707

Direction Générale Ressources Matérielles

Division CIS & Infra
Section Infrastructure

bcaa.obstacles@mobilite.fgov.be

OBJET : Thuin – Projet d'implantation d'un parc de 4 éoliennes (200m)

Références : 1. Votre courriel (IP) du 21 mars 2025
2. Notre dossier 3D/3490-7
3. Votre dossier WT3784
4. Circulaire GDF-03 du 12 juin 2006 – Directives concernant le balisage d'obstacles pour l'aviation

Cet avis est valable pour une durée de 2 ans pour autant que les critères actuels ne changent pas.

Madame,

Par la présente, nous revenons à votre courriel du 21 mars 2025.

Nous avons l'honneur de vous annoncer que la Défense n'émet pas d'objection quant au projet en objet pour les éoliennes :

	X	Y	H
1	145186.0	109881.0	200.0
2	145578.0	110265.0	200.0
3	145207.0	109228.0	200.0
4	145831.0	109561.0	200.0

Le projet situe en zone catégorie E. Si l'obstacle atteint 150m AGL, un balisage conforme aux normes de la **catégorie E**, selon la Ref 4, est demandé.

Nous attirons votre attention sur le fait que si les éoliennes étaient érigées sans un balisage conforme, la Défense déclinerait toute responsabilité en cas de problèmes ultérieurs. Nous nous réserverions par ailleurs la possibilité de faire respecter ces prescriptions par toute voie de droit.

Si le projet est situé à moins de 5NM des frontières nationales, il est recommandé que la DGTA contacte la CAA/MAA (Civil Aviation Authority /Military Aviation Authority) du pays voisin afin de leur donner la possibilité d'évaluer tout impact transfrontalier.

Correspondante : Mercedes ROMERO
Assistante administrative
Tel : 02/44.16.356
E-mail: mrci-geomatic3d@mil.be

DGMR - Division CIS & Infra
Section Infrastructure
Bureau Expertise Domaniale
Quartier Reine Elisabeth
Rue d'Evere, 1 – Boite 28
1140 BRUXELLES



Après délivrance du permis de bâtir, il y aura lieu de prévenir nos services, par écrit à l'adresse complète ci-dessous, au plus tard 30 jours ouvrables avant le début des travaux de construction, afin de nous permettre d'avertir le personnel navigant concerné. Tout courrier qui nous sera adressé, devra mentionner le numéro 3D/3490-7, la position exacte des éoliennes en coordonnées Lambert 72 ainsi que leur hauteur totale. De plus, le demandeur est prié de notifier toute information utile (placement de grues, ...) à temps via l'adresse électronique suivante : aim@mil.be.

Dans le même esprit, nous vous prions de nous avertir de la mise en service des éoliennes ainsi que lors de leur démantèlement ultérieur.

La Défense émet un avis positif sous conditions : les conditions mentionnées ci-dessus sont à respecter.

Le présent avis vous est transmis sans aucune reconnaissance préjudiciable et sous réserve de tous les droits de l'Etat belge.

En particulier, il ne peut être tiré aucun droit du présent avis et l'Etat belge se réserve le droit de modifier sa position dans le cours futur de ce dossier.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Le Chef de la Section Infrastructure
Par délégation

11/04/2025

X



Signed by: Christophe Leroy (Signature)

Christophe LEROY, ir
Capitaine de frégate Ingénieur du Matériel Militaire
Chef de Bureau Expertise Domaniale